



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Matoury, le 06/08/2024

24 tortues tortues podocnémides relâchées sur l'Approuague



Deux tortues relâchées
Crédit : Chloé JACQUES / OFB

Le 27 juin 2024, 3 agents du Service départemental (SD) de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont pris part à une opération de relâcher de tortues Podocnémides de Cayenne (*Podocnemis unifilis*) sur l'Approuague, en partenariat avec l'association Dégrad Tortue Guyane.

Ce sont 399 œufs qui avaient été l'objet d'une saisie pénale en septembre 2019 à la suite du contrôle d'une embarcation par les agents de la police de l'environnement de l'OFB sur l'Approuague (Régina). Les œufs avaient ensuite été confiés à des membres de l'association Dégrad Tortue Guyane capacitaires pour l'élevage de tortues aquatiques et terrestres. Grâce à leur placement sous incubateur, 42 œufs ont pu éclore mais seuls 24 individus ont survécu et ont pu être relâchés.

Un protocole de relâcher élaboré spécifiquement pour la Guyane

Ce relâcher est le troisième du genre en Guyane. L'association Dégrad Tortue Guyane a élaboré un protocole de suivi et de relâcher de ces tortues d'eau douce, en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle. La méthodologie ainsi mise au point a pour objectif de maximiser la survie des animaux réintroduits tout en évitant les impacts négatifs sur le milieu naturel (introduction de pathogènes, pollution génétique, etc).

En juin 2024, la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM) a autorisé¹ les relâchers des animaux issus de la saisie de septembre 2019 sur l'Approuague, mais également de deux autres saisies effectuées lors de contrôles sur la Comté (Roura) par des inspecteurs et inspectrices de l'environnement de l'OFB et de la gendarmerie de Cacao en 2017 et 2018.

Conformément au protocole, les tortues ont été relâchées au stade subadulte, c'est-à-dire autour de l'âge de 3-4 ans. Les opérations de relâcher ont lieu dans des sites choisis pour leurs caractéristiques favorables à l'espèce, durant la période des éclosions naturelles, et au plus près du lieu où les œufs auraient dû éclore.



Tony CHEVALIER de l'association Dégrad Tortue Guyane et un inspecteur de l'environnement de l'OFB
Crédit : Chloé JACQUES / OFB

¹ Via un arrêté autorisant l'association Dégrad Tortue Guyane à déroger à l'interdiction de dérangement, détention et transport de spécimens de tortues podocnémides, en vue de leur relâcher dans leur milieu naturel.

La Podocnémide de Cayenne : une espèce encore peu connue et menacée

Aussi appelée Podocnémide tachetée en raison des tâches jaunes présentes sur la tête des juvéniles et mâles adultes, et *tawulu* en teko et wayäpi, cette espèce de tortue aquatique est entièrement dépendante des cycles hydrologiques. Ses pontes ont lieu en saison sèche, généralement sur des bancs de sables peu élevés et isolés le long des cours d'eau. Afin d'améliorer les connaissances sur la biologie et le développement de la Podocnémide de Cayenne, 11 individus issus des saisies de 2018 sur la Comté ont été conservés par l'Association Degrad Tortue Guyane dans un but d'étude.

Bien qu'elle dispose d'une large aire de répartition sur le bassin amazonien, l'espèce est peu présente en Guyane. Elle est restreinte à l'Est du territoire : on la retrouve uniquement sur les bassins versants de l'Oyapock, de l'Approuague et de la Comté, et le long des rivières de la Réserve naturelle nationale des marais de Kaw-Roura.

Cette tortue d'eau douce connaît un déclin marqué de ses populations sur l'ensemble de son aire de répartition, lié au braconnage de ses œufs et à la perte d'habitats du fait de l'orpaillage et de la déforestation. L'espèce est classée comme "Vulnérable" au niveau international et en Guyane française, comme l'atteste son inscription sur la [Liste rouge des espèces menacées en France](#). Elle figure par ailleurs en Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES).

En Guyane, l'espèce est **intégralement protégée** (cf. [arrêté ministériel du 19 novembre 2020](#)) : elle ne peut pas être chassée, détenue ni transportée (vivante ou morte), et son commerce est interdit. Ses œufs, nids et sites de reproduction sont également protégés. Toute atteinte à cette espèce constitue un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Les tortues d'eau douce de Guyane

En Guyane, on compte 10 espèces de tortues dulçaquicoles (inféodées aux eaux douces), réparties en 4 familles : la famille des Chelidae avec 4 espèces, la famille des Kinosternidae, la famille des Geomydidae, la famille des Emydidae avec chacune 1 espèce et enfin la famille des Podocnemididae dont fait partie la Podocnémide de Cayenne, avec 3 espèces.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Degrad Tortue Guyane est une association de loi 1901 créée en 2018. Située à Roura sur la piste Crique Marguerite, elle dispose d'un centre pédagogique de tortues tropicales depuis 2019 et vise à promouvoir et valoriser le patrimoine culturel naturel guyanais. Les chéloniens sont le principal sujet avec un groupe d'environ 400 spécimens originaires de Guyane mais également issus du monde entier., cette association dynamique repose sur la sensibilisation du public avec un axe pédagogique pour une sauvegarde intelligente et le respect des us et coutumes des Guyanais. L'association travaille également en synergie avec différentes administrations, dont l'OFB et la DGTM. Le but est d'apporter, si besoin, des compétences d'expertise et participer à la conservation et à la sauvegarde des animaux ou des milieux. Pour en savoir plus ou adhérer, vous pouvez vous renseigner sur le [site internet de l'association](#).

Contacts presse

PHAN Franck / 05 94 29 19 20
franck.phan@ofb.gouv.fr

JACQUES Chloé / 06 94 38 17 68
chloe.jacques@ofb.gouv.fr

Tony CHEVALIER / 06 94 24 61 69
degradtortueguyane@gmail.com